



FFFA

Service émetteur :
ADMINISTRATIF

**PROCES VERBAL DU
BUREAU FEDERAL DU 8
JUILLET 2016**



PRESENTS	M. DAUM (MDA), B. SCHLEIFER (BSC), F. LACUISSE (FLA)
REPRESENTES	L. LACAZE (LLA), P. GOMES (PGO) C. BRIOLIN (CBR)
INVITES	O. MORET (OMO), DTN; B. EL GHOUZZI (BEL), DAF
EXCUSE	B. SIROUET (BSI)
ABSENT	

1/ OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT

Le Président vérifie que le quorum est atteint :

PRESENTS A L'OUVERTURE : 3

REPRESENTES : 3

ABSENT : 1

VOTANTS : 6

Le bureau peut délibérer valablement.

Ouverture de la séance à 19h10.

MDA remercie les participants

2 / APPROBATION DU PV DU BF DU 10/06/2016

MDA demande si la rédaction appelle des remarques. Sans commentaires, il le met au vote :

PRESENTS : 3

REPRESENTES : 3

ABSENT : 1

VOTANTS : 6

POUR : 6

ABS : 0

CONTRE : 0

Le PV du Bureau Fédéral du 10/06/2016 est validé à l'unanimité.

3 / POINT DTN

a- Diplômes

L'exigence de diplôme pour la saison 2016/2017 sera, pour la D1/D2, le CQP au minimum. Un travail est également à l'étude pour la mise en place d'un CA Jeune pour attirer un maximum de personnes. Pour le Flag, en Flag 16, le CQP reste obligatoire. Enfin, concernant le cheer, en 2016/2017, les exigences s'entendent par niveau mais sans modification.

b- Labellisation

La labellisation va concerner trois labels : Citoyen / Formation / Performance. La labellisation sera le résultat également d'un échange avec le CTRF et le Président de la Ligue. Les deux premiers Labels sont naturels car découlent de la politique de la FFFA. Le label performance est à part car il nécessite un vrai apprentissage de la performance de la part des clubs ce qui pourrait induire une labellisation d'un tout petit nombre de clubs à ce niveau.

c- Formation Cheer

La DTN doit proposer une réponse au problème de formation CA en Bretagne. Il faut également penser à avoir une souplesse envers les petites ligues pour les inscriptions minimales à avoir afin d'ouvrir une formation et notamment en fin de saison.



d- Le conventionnement

OMO précise les critères du conventionnement auquel il faut ajouter que, si un championnat est organisé au sein de la Ligue, il faut s'assurer que celui-ci soit homologué par la CFA. Il faudra également que la Ligue soit en mesure de fournir un compte de résultat pour déclencher le règlement.

4 / ELEMENTS FINANCIERS

Concernant le renouvellement de l'incitation à la création de licences féminines, le bureau se prononce en faveur de cette mesure. Toutefois, il souhaite avoir une visibilité sur le maintien des licences créées l'année qui suit leur création.

La nouvelle note de frais fédérale est adoptée.

L'ensemble des circulaires financières sont adoptées:

- Forfaits
- Utilisation de l'extranet et règles de réaffiliation (Ligue - Clubs)

5 / COUPE D'EUROPE

Le Bureau Fédéral demande l'envoi d'un courrier en précisant qu'il y a 3 compétitions : IFAF Champion's League, Big 6, EFL. (demande de lettre d'intention avant le 31 août). L'envoi doit se faire à toutes les équipes Elite.

6 / ENGAGEMENT DE POURSUITES DISCIPLINAIRES

Le bureau décide d'ouvrir des poursuites disciplinaires liées au courrier reçu de l'ancien joueur américain des Mousquetaires. Le dossier est transmis à la CND pour instruction.

7 / QUESTIONS DIVERSES

1- AG Fédération Internationale

MDA demande la présence du personnel fédéral. Proposition de nomination au Board de l'IFAF de Michel.

2- MDA informe de la situation des Cheer Excess.

Ce club a changé son équipe dirigeante et revu ses priorités en n'ayant plus qu'une seule équipe au niveau le plus élevé et en revenant vers des jeunes. Le Bureau donne son accord pour les laisser partir à Orlando. En revanche, il appartient à la DTN de produire une procédure sur l'engagement des équipes de cheer à l'international.

3- Diables bleus

MDA informe le bureau du courrier reçu et répondra quant aux suites.

4- Pau Cheerleading

Le club de Pau nous a adressé un bilan peu détaillé.

Le Bureau se prononce de refuser le remboursement des factures conventionnelles du fait que le club du Pau Cheerleading n'a pas lui-même respecté ses engagements conventionnels, notamment :

- Les validations liées à l'ensemble de la communication autour de l'évènement (affiches, conférence de presse, reportage tv,...)
- La salle n'a pas été mise aux normes par le club (présence des paniers de basket)



5- Licences

La Fédération a atteint le nombre de 22 962 licenciés, nouveau record de la FFFA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Brigitte SCHLEIFER

Secrétaire Générale de la FFFA

Michel DAUM

Président de la FFFA